



FEP

Janvier 2017

FORMATION

ET

ENSEIGNEMENT

PRIVÉS



[www.fep.cfdt.fr](http://www.fep.cfdt.fr)

## Remplacements :

# *Demandez des HSE !*

Qui n'a pas déjà **remplacé bénévolement** un collègue enseignant absent ? Sachez que l'Etat prévoit une enveloppe budgétaire pour les remplacements.

## *La rémunération des heures de remplacement est possible : demandez-la !*

Vous remplacez un collègue de droit public absent pour :

- Une formation
- Raison de santé
- Une convocation par le SRFD, la DRAAF, le ministère...

Vous êtes rémunéré dès la première heure de remplacement par des

## *HSE (Heures Supplémentaires Effectives)*

Le taux horaire des HSE varie de 32,14 à 41,34 € en fonction de votre catégorie. Pour que ce paiement soit intégré à votre salaire, le chef d'établissement doit remplir un fichier Excel à adresser à la DRAAF.

**La FEP-CFDT s'est battue pour obtenir ce droit.**

Demandons qu'il soit **appliqué** dans chaque lycée !



*Dites* \_\_\_\_\_ *au bénévolat !*